

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A .

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le lundi 26 septembre 2022 à 20h00.

Dates de convocation et d'affichage : 22 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 09.

Présents : 07. Votants : 09. Absents : 2.

Membres présents : Mme PIVET. M.M. COURATIN GAULTIER GALLAIS MOUSNY
POUIT TOURATIER.

Absents : M. LALIEUX Mme SOUVERIN.

M. Jean – Jacques LALIEUX a donné pouvoir à Mme Catherine PIVET.

Mme Sophie SOUVERIN a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

Quorum : 06. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Sophie SOUVERIN.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Décisions du Maire.

- Aménagement du terrain de pétanque : entreprise BUSSEY & PROVOST pour un montant de 3 266, 40 € TTC.
- Attribution de deux concessions à la famille DWERNICKI pour une durée de 50 ans au cimetière communal.
- Renouvellement de la concession de Mme REVIRIEGO pour une durée de 50 ans au cimetière communal.
- Raccordement électrique par ENEDIS de la cave de la Mairie et des bâtiments impasse de la Ronde pour un montant respectif de 2 734, 56 € et de 1 599, 10 €.
- Sollicitation du concours du cabinet d'huissiers ACTHUIS pour un commandement de payer à l'encontre d'un locataire endetté.
- Réalisation d'un nouveau permis de construire utile au pôle d'économie circulaire par le cabinet MAES avec une prestation à 2 400 € TTC.
- Pose d'enrobés hydro décapés par l'entreprise EUROVIA place de la collégiale pour un montant de 2 886 € TTC.
- Location du local club à la société Des Phares et des Balises d'un montant de 300 € pour la réalisation d'un téléfilm.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du lundi 11 juillet 2022.

Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Personnel communal

1. Renouvellement contractuel de l'emploi d'adjoint administratif à la Mairie de Montrésor.

Délibération.

Les conseillers débattent sur un renouvellement de ce contrat à 20h/semaine ou à 30h/semaine. A 5 voix contre 4, le Conseil décide de porter à 30h/semaine le contrat pour une durée d'un an, avec le suivi de formations.

2. Prolongation du dispositif contrat aidé pour un recrutement au service technique.

Délibération.

Le Conseil municipal ne prolonge pas le dispositif contrat aidé pour le service technique, la prise en charge étant de 20h/semaine pour une durée de 6 mois.

Mairie

3. Convention de dématérialisation des actes à transmettre au représentant de l'Etat.
Les services de l'Etat proposent une convention utile à la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la convention de dématérialisation des actes à transmettre au représentant de l'Etat.

Aménagement urbain

4. Rénovation de bâtiments communaux et mise en place d'une géothermie sur nappe : approbation de sous – traitants, devis complémentaires.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre BSE propose les sous – traitants et les devis suivants :

- Sous – traitance : entreprises STIMA (fourniture et pose de tuyauterie dans la sous – station à 39 500 € HT) et IRRI PRO (équipement de forage pour 22 910 € HT).
- Devis complémentaires : entreprises RIBREAU (pose de plinthes et d'un cache compteur pour 813, 83 € HT) et PINXYL (pose complémentaire de peinture pour 544 € HT).

Délibération.

Le Conseil municipal approuve les sous – traitances et les devis présentés.

5. Vente d'énergie par la commune de Montrésor.

La Mairie avec le projet géothermie peut désormais vendre son énergie à ses locataires. Sollicité sur la procédure à suivre, le conseiller budgétaire de la commune M. Eric CHANOT préconise d'intégrer cette démarche au budget principal sous la forme de charges locatives.

6. Réalisation du pôle d'économie circulaire : approbation du plan de financement LEADER, autorisation du dépôt du permis de construire modifié auprès des services instructeurs.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement LEADER et autorise le Maire à déposer le permis de construire modifié.

7. Accueil d'activités au sein du pôle d'économie circulaire 32, Grande Rue.

Les conseillers approuvent l'accueil des artisans suivants au pôle d'économie circulaire :

- Mme Sandrine PEGUET (atelier relookage de mobilier) ;
- M. Jérôme PORET (fabrication et vente de coutellerie) ;
- Mme Isabelle BARDIAU (vente de créations à base de teinture végétale).

8. Approbation de la convention de mise à disposition des bâtiments communaux impasse de la Ronde.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition des bâtiments communaux impasse de la Ronde.

9. Pose d'une signalétique touristique sur les bâtiments remarquables.

Les Montrésoriens suivants ont accepté la convention correspondante :

- Mme Maryline BEGUIN, 27 bis rue Branicki.
- SCI CB GASTINE, 05 impasse Potocki.
- Mme Martine COUSIN, 36 Grande Rue.
- GAF de la Terre de Montrésor, château de Montrésor.
- Mme Catherine PIVET, 15 rue Branicki.
- M. Alain CROZEMARIE, 23 rue Branicki.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte les conventions de pose de signalétique touristique.

10. Effarouchement des pigeons sur des bâtiments communaux.

M. Paul LEFRANC propose une prestation à 3 360 € TTC pour la commune.

Au regard du coût, les conseillers décident de reporter cette question à une prochaine réunion.

11. Application du plan de sobriété énergétique dans la commune.

Délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer les horaires d'éclairage public comme suit : extinction à 21h00, allumage à 06h30 ;
- D'éteindre les projecteurs mettant en valeur le château et la collégiale Saint – Jean Baptiste à partir de la Toussaint ;
- De paramétrer une programmation à 19°C dans les bâtiments publics ;
- De réduire le volume d'éclairages de Noël et d'arrêter à minuit pour les réveillons ;
- De supprimer l'éclairage au sol endommagé du chemin situé entre la rue des Rocs et l'impasse de la Couteauderie et de retenir en ce sens le devis du SIEIL d'un montant restant à charge pour la commune de 1 903, 23 € HT net.

Budget – réalisation des projets communaux d'investissement

12. Extinction de dettes locatives.

Le Trésor Public demande l'extinction d'une partie de la dette locative d'un montant de 4 260, 16 € contracté par M. Jean – Philippe BLUM à l'encontre de la commune de Montrésor.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la demande du Trésor Public d'annulation d'une partie de la dette locative de M. Jean – Philippe BLUM.

13. Délibération budgétaire modificative n°2.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la délibération budgétaire modificative n°2.

14. Perspectives de projets d'investissement pour l'année 2023.

Les conseillers débattent sur les possibles projets d'investissement pour l'année 2023, dont la refonte de la signalétique routière et piétonne et la création de places de stationnement.

Questions diverses

Les conseillers font le point sur les différentes réunions de commissions :

- Remplacement du médecin généraliste : une prochaine réunion de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Loches est programmée.
- Il est prévu des chèques cadeaux pour les Aînés au moment des fêtes et un regroupement des communes pour le Noël des enfants.
- Accueil de la commune de Bathernay à l'ascension 2023.

